

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 095-219505047-20250217-00720251302-DE

Berger  
Levrault



Presles

# Convention territoriale globale 2025 – 2029



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des allocations familiales du Val d'Oise représentée par le président de son conseil d'administration, Monsieur Jean-Yves Delannoy et par sa directrice, Madame Christelle Kissane, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Presles représentée par son maire, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Ci-après dénommée « la commune » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## Sommaire

PREAMBULE.....	4
ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE.....	5
ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF .....	6
ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE .....	7
ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS.....	7
ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES.....	8
ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION.....	8
ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES.....	9
ARTICLE 8 - COMMUNICATION .....	9
ARTICLE 9 - EVALUATION .....	10
ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION.....	10
ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION .....	10
ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION .....	10
ARTICLE 13 - LES RECOURS.....	11
ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE.....	11
ANNEXE 1 – Diagnostic partagé .....	12
ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale	
ANNEXE 3 – Plan d'actions .....	
ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg.....	
ANNEXE 5 – Evaluation .....	
ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de Presles	

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Val d'Oise en date du 27 février 2024 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales (Ctg) ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Presles en date du 13 février 2025 figurant en annexe 6 de la présente convention.

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic

partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :

En matière de démographie, la commune compte

- 3923 habitants en 2020 (3970 en 2021)
- Evolution des 0-2 ans entre 2018 et 2022: 16,5% (-4% Val D'Oise)
- Part des femmes allocataires actives avec un enfant de – de 3 ans: 84,5% (65,7% Val D'Oise)
- Taux de couverture petite enfance: 68%
- Stabilité de l'évolution des enfants de 3 à 17 ans entre 2018 et 2022 (entre 1,7% pour les 3-5 ans à 2% pour les 6-17 ans) (Comparable au Val D'Oise)
- Stabilité de l'évolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2018 et 2022 : 2% - (Comparable au Val D'Oise)
  
- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles est détaillée dans le diagnostic (annexe1)
  
- Les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires suivants :
  - o **Les champs d'intervention prioritaires : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, la parentalité**
  
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions ainsi que les degrés d'intervention de chaque partenaire sont développés dans chaque fiche action en annexe 3 de la présente convention.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Val d'Oise et la commune de Presles souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le



Annexe 1 de la présente convention) ;  
ID : 095-219505047-20250217-00720251302-DE

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :
  - o Versement de la prestation d'accueil du jeune enfant pour les familles ayant recours à une assistant(e)s maternel(le) ou choisissant d'interrompre leur activité professionnelle pour élever leur enfant
  - o Financement en investissement et en fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant, des relais petite enfance, aide au démarrage des maisons d'assistant(e)s maternel(le)s
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants :
  - o Versement de prestations d'entretien aux familles (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire)
  - o Financement de structures et de services dédiés à la jeunesse et au soutien à la fonction parentale : lieux d'accueil enfants parents, centres de loisirs, aides aux départs en vacances, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents, accès aux structures de médiation familiale, espace rencontres ...
  - o Accompagnement social proposé aux familles confrontées à un événement de vie fragilisant (séparation, décès d'un enfant, décès d'un conjoint)
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - o Versement de prestations pour soutenir les ménages à faire face aux charges de logement
  - o Financement de foyers de jeunes travailleurs
  - o Versement d'aides extralégales aux familles pour améliorer leur cadre de vie (équipement) ou leur habitat
  - o Accompagnement social proposé en cas d'impayés de loyer pour les bénéficiaires d'une aide au logement familial
- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles
  - o Versement des prestations liées à la précarité, au handicap et à l'aide aux foyers monoparentaux
  - o Soutien à l'investissement et au fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale (centre social, espace de vie sociale)
  - o L'accompagnement social des familles monoparentales bénéficiaires de RSA âgées de moins de 26 ans avec un seul enfant de moins de 3 ans à charge ou en situation de première grossesse quel que soit leur âge.

Du point de vue qualitatif, en fonction des différents profils de publics, des rendez-vous personnalisés et des informations collectives dans le cadre de parcours adaptés. En fonction des besoins repérés, des actions en faveur de l'inclusion numérique pour faciliter l'accessibilité aux services en ligne.

Toutes les interventions de la Caf sont orientées vers l'accès aux droits et le développement des services aux familles.

En matière de petite enfance, de jeunesse, de parentalité et d'animation de la vie sociale, les actions conduites s'effectuent en lien avec le schéma départemental des services aux familles.

### **ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA COMMUNE**

La commune met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- La petite enfance
  - accueil et services destinés aux jeunes enfants et aux familles
- L'enfance et la jeunesse
  - développement d'actions éducatives, culturelles et de loisirs en direction des enfants et des jeunes
- L'urbanisme et le logement
  - politique foncière et de logement social
  - développement économique
- L'action sociale
  - aide légale et facultative
  - intégration des seniors
- Animation de la vie sociale
  - soutien à la vie associative
  - développement des actions en direction des familles
  - politique culturelle et intergénérationnelle

### **ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS**

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- L'adéquation entre l'offre et les besoins sur le territoire en matière de petite enfance
- Une offre de services aux familles adaptée et de qualité
- Le soutien de l'enfance et de la jeunesse du territoire

Les champs d'intervention conjoints sont déclinés en objectifs thématiques :

Petite enfance :

- Mettre en œuvre le plan de développement

**Enfance-jeunesse :**

- Maintenir l'offre d'accueil
- Garantir la qualité d'accueil
- Développer le partenariat avec les villes de l'intercommunalité
- Promouvoir la pratique sportive sur la ville

**Parentalité :**

- Réfléchir à la mise en place d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)
- Proposer des rencontres thématiques sur des thèmes liés à la parentalité

**Pilotage**

- Poursuivre la coordination de la CTG

L'annexe 3 de la présente convention, précise le plan d'actions pluri-annuel de la Ctg. Il est constitué des fiches actions programmées sur les 5 années à venir ainsi que les critères d'évaluation retenus. Les actions choisies sont en lien avec les enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé.

## ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Val d'Oise et la commune s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Lors du renouvellement des conventions territoriales globales, la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés N-1 au titre du bonus territoire CTG et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente.

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et de la commune.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune ;

Le secrétariat permanent est assuré par la Caf et la commune.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

## ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'ils doivent tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancement des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 3 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 3 pour chaque action et de l'annexe 5 pour les effets de la démarche Ctg sur le territoire.

## ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029  
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 - LA FIN DE LA CONVENTION

### **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

**ARTICLE 13 - LES RECOURS**

- **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

**ARTICLE 14 - CONFIDENTIALITE**

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....2025

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

La Caf		La commune
La Directrice Mme KISSANE	Le Président M.DELANNOY	Le Maire Mme CAUDRON

# Commune de Presles / Caf Val d'Oise

**DIAGNOSTIC** Convention

**PARTAGÉ** Territoriale

Globale



## LES CHIFFRES CLÉS

### DONNEES DE CADRAGE

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
<b>Population en 2020</b>	<b>3 923</b>	<b>38 925</b>	<b>1 249 674</b>
Evolution de la population entre 2017 et 2020	2,2%	0,2%	2,3%
<b>Structure d'âge</b>			
Moins de 18 ans	22,1%	23,6%	26,0%
De 18 à 24 ans	6,9%	7,3%	8,7%
De 25 à 39 ans	14,9%	17,3%	20,4%
De 40 à 64 ans	35,6%	34,0%	31,4%
65 ans et plus	20,5%	17,8%	13,5%
<b>Structure familiale (en %)</b>			
Part de familles monoparentales	11,3%	13,2%	15,2%
Part de couples avec enfant(s) à charge	41,2%	42,9%	46,1%
Part de couples sans enfant	43,8%	41,1%	35,0%
Part de personnes seules	3,7%	2,8%	3,7%
② Socio-économique	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
<b>Données Insee 2019 (géographie au 01/01/2021)</b>			
Revenu fiscal de référence moyen par foyer	39 791,80 €	38 323,41 €	28 237,53 €
Potentiel financier de la commune	<b>763,00 €</b>	<b>714,00 €</b>	
<b>Données Caf - 2022</b>			
Revenu moyen des allocataires	3 478,00 €	2 997,00 €	2 137,00 €
Revenu médian des allocataires	<b>3 366,00 €</b>	<b>2 151,00 €</b>	<b>1 435,00 €</b>
Différence du revenu médian par rapport au revenu moyen	-3,2%	-28,2%	-32,8%
Part d'allocataires à bas revenus	14,2%	21,4%	33,2%
Part d'allocataires au Rsa	5,8%	8,6%	14,2%
Part d'allocataire bénéficiaire de la prime d'activité	22,2%	28,3%	29,6%
Taux d'activité féminine parmi les couples allocataires avec ou sans enfants	87,7%	82,0%	69,3%
Taux d'activité des mères monoparentales allocataires	90,3%	87,6%	80,6%
③ Public allocataire de la Caf- 2022	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
<b>Nombre d'allocataires en 2022</b>	<b>535</b>	<b>6 322</b>	<b>256 671</b>
Evolution du nombre d'allocataires entre 2018 et 2022	9,0%	13,3%	10,3%
Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation de la Caf	1 652	18 693	716 559
<b>Taux de couverture Caf</b>	<b>42,1%</b>	<b>48,0%</b>	<b>57,3%</b>
Part des allocataires avec enfant à charge	72,7%	69,9%	61,0%
<b>Nombre de Quartier Politique de la Ville</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48</b>
<i>Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.</i>			

#### Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Au 1er janvier 2017, la commune de Presles compte 3920 habitants ce qui représente une augmentation de 2,2% de la population entre 2017 et 2020, comparable au département,

La part des moins de 18 ans est inférieure de 4 points au département alors que la part des personnes de 65 ans et plus est largement supérieure de 7 points.

Les familles monoparentales représentent 11,3% des familles ce qui est inférieur au territoire départemental de 4 points.

A l'inverse, la part des couples sans enfant est surreprésenté avec 43,8%, (EPCI: 41,1% - Val d'Oise: 35%)

Le revenu médian des allocataires est de 3 366€ ce qui représente le double du département,

La part d'allocataires à bas revenus est de 14,2%, ce qui est inférieur au département, (33,2%) et à la communauté d'agglomération (21,4%).

De même, le nombre d'allocataires au RSA est nettement inférieur au reste du territoire (5,8% contre 14,2% sur le département 16% pour l'EPCI),

Sur l'activité féminine, le taux d'activité pour les femmes allocataires, si elles sont en couple est de 87,7% soit 18 points de plus que le taux départemental,. Ce taux reste élevé (90,3%) pour les mères en situation de monoparentalité.

## PETITE ENFANCE

ID : 095-219505047-20250217-00720251302-DE

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
Nombre de naissances domiciliées en 2020	45	422	19 272
Evolution du nombre de naissances domiciliées entre 2017 et 2020	15,4%	6,8%	-1,2%
Nombre de 0-2 ans révolus en 2020	104	1 267	54 217
Evolution du nombre de 0-2 ans révolus entre 2017 et 2020	2,0%	-7,6%	1,0%
Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus par place en équipement d'accueil collectif			
② Socio-économique - Caf - 2022	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
Part des femmes actives allocataires avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	84,5%	76,5%	65,7%
Part des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus dont les deux parents travaillent	67,3%	55,2%	41,3%
③ Public allocataire de la Caf - 2022	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
<b>Part des familles allocataires ayant au moins un enfant de 0 à 2 ans révolus</b>	<b>25,2%</b>	<b>25,4%</b>	<b>29,4%</b>
Part des familles monoparentales avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	10,2%	15,2%	18,4%
Part des familles nombreuses avec au moins un enfant de 0-2 ans révolus	29,6%	24,8%	31,0%
<b>Nombre d'enfants de 0-2 ans révolus en 2022</b>	<b>106</b>	<b>1 222</b>	<b>51 150</b>
Evolution du nombre d'enfants de 0-2 ans révolus entre 2018 et 2022	16,5%	5,6%	-4,0%
<b>Nombre d'assistant(e)s maternel(le)s actif(ve)s au moins un mois dans l'année (Pajemploi 2022)</b>	<b>14</b>	<b>153</b>	<b>4 367</b>
Evolution du nombre d'assistantes maternelles entre 2018 et 2022	16,7%	-20,3%	-16,4%
<b>Bénéficiaires de la PREPARE</b>	<b>15</b>	<b>147</b>	<b>9 188</b>
Part des bénéficiaires à taux plein	47%	57%	67%
Part des bénéficiaires à taux réduit	53%	43%	33%
<b>Bénéficiaires du Complément Mode de Garde</b>			
CMG assistante maternelle	34	387	10 290
CMG garde à domicile	8	21	880
CMG structure	6	112	1 569
<b>Taux de couverture petite enfance</b>	<b>68%</b>	<b>55%</b>	<b>41%</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

## Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

A Presles, le nombre de naissances domiciliées est de 45, ce qui représente une augmentation de 15,4% entre 2017 et 2020  
 La part des femmes actives allocataire avec au moins un enfant de 0-2 ans est de 84,5, elles sont surreprésentées comparativement au niveau intercommunal avec un écart de 8 points et départemental avec un écart de 21 points.  
 67,3% des familles allocataires biparentales avec au moins un enfant de moins de 3ans ont les deux parents qui travaillent. Ils sont largement surreprésentés par rapport à l'échelle intercommunal (51,2%) et départementale (41,3%),  
 Entre 2018 et 2022, le nombre d'enfants de moins de 3ans parmi le public allocataire a augmenté de 16,5% alors que ce nombre est en légère hausse (+5,6%) sur la communauté de commune et en recul (-4%) sur le département,  
 Le taux de couverture sur la commune est de 68 %. (EPCI: 55% - Département: 41,2%)

## Structures existantes :

Multi accueil Les Marmottes  
 RPE intercommunal

## Activités proposées :

Activités culturelles et artistiques (inertvention de la médiathèque au multi accueil), spectacle, ferme pédagogique....

## Enjeux :

L'adéquation entre l'offre et les besoins sur le territoire en matière de petite enfance

## ENFANCE JEUNESSE

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

CCVO3F

VAL

Berger  
Levrault

ID : 095-219505047-20250217-00720251302-DE

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	PRESLES		
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans révolus	122		
Evolution des 3-5 ans sur 2017-2020	1,7%	-3,8%	0,8%
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans révolus	221	2 144	75 328
Evolution des 6-10 ans sur 2017-2020	2,0%	2,0%	3,0%
Nombre d'enfants de 11 à 17 ans révolus	369	3 802	121 515
Evolution des 11-17 ans sur 2017-2020	2,0%	3,0%	4,0%
Nombre d'enfants de 18 à 24 ans révolus	221	3 182	109 215
Evolution des 18-24 ans sur 2017-2020	-17,2%	7,1%	0,5%
② Scolarisation des enfants	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
Nombre d'enfants inscrits au Primaire	247	2 731	96 697
Nombre d'enfants inscrits au Collège	232	2 264	75 519
Nombre d'enfants inscrits au Lycee	138	1 560	52 209
③ Public allocataire de la Caf - 2022	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
Nombre d'enfants d'allocataires entre 3 et 17 ans révolus	629	7 103	258 568
<b>Nombre des 3-5 ans révolus</b>	<b>113</b>	<b>1 302</b>	<b>51 614</b>
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	11,5%	19,0%	20,4%
Part des 3-5 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	6,2%	20,0%	32,7%
<b>Nombre des 6-11 ans révolus</b>	<b>267</b>	<b>3 023</b>	<b>109 872</b>
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	16,5%	22,2%	23,6%
Part des 6-11 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	4,5%	16,5%	29,1%
<b>Nombre des 12-15 ans révolus</b>	<b>187</b>	<b>1 962</b>	<b>67 818</b>
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	17,1%	28,1%	27,5%
Part des 12-15 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	5,9%	16,4%	30,5%
<b>Nombre des 16-17 ans révolus</b>	<b>62</b>	<b>816</b>	<b>29 264</b>
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille monoparentale	30,6%	32,6%	32,3%
Part des 16-17 ans révolus vivant dans une famille à bas revenus	12,9%	23,0%	34,4%
<b>Nombre d'enfants de 3 à 17 ans bénéficiaires d'Aeeh</b>	<b>18</b>	<b>185</b>	<b>7 769</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

A Presles, le nombre d'enfants de 3 à 17 ans reste stable entre 2017 et 2020 ce qui est comparable au département et à l'intercommunalité sauf pour le nombre d'enfants de 3 à 5 ans où l'intercommunalité a une baisse de 3,8%. par contre le nombre d'enfants de 18 à 24 ans est en baisse de 17,2% à contrario de l'intercommunalité qui augmente de 7,1% et le département qui stagne. Le nombre de bénéficiaires de l'AEEH est sensiblement inférieur tant au niveau communautaire qu'au niveau départemental. Cet écart entre les deux niveaux territoriaux s'accroît concernant les enfants vivant dans une famille monoparentale ou dans une famille à bas revenus. En effet, au niveau de la commune, on observe une moindre part d'enfants allocataires vivant dans une famille monoparentale, avec des écarts plus ou moins importants selon les tranches d'âge. Cette variation est plus notable concernant les familles à bas revenus quelque soit la classe d'âge. Malgré une diminution du nombre d'enfants inscrits dans les écoles élémentaires de la commune, à la rentrée 2024, on note une stabilité des inscriptions en ALSH.

### Structures existantes :

ALSH péri et extra scolaires

Club ados

### Activités proposées :

Sorties et Séjours

Evenements intercommunaux

Activités sportives (Olympiades, Cross...)

### Enjeux :

Le soutien de l'enfance et de la jeunesse du territoire

**PARENTALITE**

<b>① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)</b>	<b>PRESLES</b>	<b>CCVO3F</b>	<b>VAL D OISE</b>
<b>Nombre de familles avec au moins un enfant de moins de 18 ans</b>	<b>507</b>	<b>5 357</b>	<b>176 636</b>
Evolution du nombre de familles avec un enfant mineur entre 2018 et 2022	2,0%	0,8%	2,2%
<b>② Public allocataire de la Caf - 2022</b>	<b>PRESLES</b>	<b>CCVO3F</b>	<b>VAL D OISE</b>
<b>Nombre de familles allocataires en 2022</b>	<b>389</b>	<b>4 418</b>	<b>156 672</b>
Evolution du nombre de familles allocataires entre 2018 et 2022	3,5%	6,7%	2,0%
Part des familles allocataires à bas revenus	8,5%	21,2%	36,4%
<b>Nombre de familles allocataires monoparentales</b>	<b>78</b>	<b>1 244</b>	<b>46 634</b>
Part des familles allocataires monoparentales	20,1%	28,2%	29,8%
Part des familles allocataires monoparentales à bas revenus	23,1%	35,9%	47,6%
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 1 enfant	35	572	21 131
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 2 enfants	31	492	16 399
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 3 enfants	12	133	6 421
Nombre de familles allocataires monoparentales avec 4 enfants et plus	0	47	2 683
<b>Nombre de familles nombreuses allocataires</b>	<b>80</b>	<b>992</b>	<b>47 206</b>
Part des familles nombreuses	20,6%	22,5%	30,1%
Part des familles nombreuses à bas revenus	6,3%	24,2%	36,7%
<b>Nombre de séparations avec enfants à charge parmi les familles allocataire</b>	<b>5</b>	<b>72</b>	<b>2 731</b>
Taux de séparation parmi les familles allocataires	1,4%	1,8%	1,9%
Nombre de bénéficiaires de l'Asfr	5	40	1 682
Part des familles monoparentales bénéficiant de l'Asfr	6,4%	3,2%	3,6%
Nombre de familles en garde alternée	9	137	2 328
<b>Nombre de décès en 2022</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>332</b>
- Enfants	0	2	96
- Parents	0	4	236
Ratio de décès parmi les familles allocataires	0,0%	0,1%	0,2%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 ; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

**Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :**

Entre 2018 et 2022, le nombre de familles presloises a augmenté de 2%, ce qui est comparable au département, en revanche, elle est stable sur l'agglomération. Cette légère hausse est plus marquée chez les familles allocataires dont le nombre augmente de 3,5% entre 2018 et 2022, ce qui est inférieur de moitié à la communauté d'agglomération mais légèrement supérieur au département, Les familles monoparentales représentent 20,1% des familles allocataires. Pour les familles à bas revenus, ce taux est de 23,1%, Pour ces deux catégories, leur proportion est largement inférieure à la communauté d'agglomération et au département. Une famille allocataire sur cinq sont des familles nombreuses, ce qui est dans la moyenne de la communauté d'agglomération.

**Activités proposées :**

Conférences thématiques

**Enjeu :**

Une offre de services aux familles adaptée et de qualité

① Socio-économique - Insee - Population active 15 - 64 ans 2020 (géographie au 01/01/2022)	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
<b>Taux d'activité des 15-24 ans</b>	<b>41,0%</b>	<b>38,2%</b>	<b>38,6%</b>
Dont actifs ayant un emploi	84,7%	79,6%	74,0%
Taux de chômage des 15-24 ans	15,3%	20,4%	26,0%
<b>Taux d'activité des 25-64 ans</b>	<b>86,9%</b>	<b>86,9%</b>	<b>83,9%</b>
Dont actifs ayant un emploi	92,3%	91,9%	88,6%
Taux de chômage des 25-64 ans	7,7%	8,1%	11,4%
Part des cadres parmi la population active	17,9%	18,1%	13,8%
Part des professions intermédiaires parmi la population active	27,1%	24,0%	20,6%
Part des employés parmi la population active	18,5%	19,3%	22,5%
Part des ouvriers parmi la population active	6,9%	10,4%	13,0%
Part des artisans et commerçants parmi la population active	6,3%	5,7%	3,6%
Part des retraités parmi la population active	6,9%	5,5%	4,6%
Autres personnes sans activité professionnelle parmi la population active	21,3%	22,0%	25,1%
② Public allocataire de la Caf - 2022	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
Bénéficiaires du Rsa	<b>31</b>	<b>546</b>	<b>36 485</b>
Nombre de personnes couvertes par le Rsa	41	1 223	75 976
Bénéficiaires du Rsa majoré	4	73	4 082
Part des familles bénéficiaires du Rsa	2,8%	8,2%	13,1%
Bénéficiaires de la prime d'activité	<b>119</b>	<b>1 790</b>	<b>76 075</b>
Nombre de personnes couvertes par la prime d'activité	200	3 668	169 875
Bénéficiaires de la prime d'activité majorée	7	134	4 435
Part des familles bénéficiaires de la prime d'activité	10,0%	19,0%	22,9%
Part des allocataires dépendants des prestations à 50 % ou plus	<b>9,2%</b>	<b>15,3%</b>	<b>22,1%</b>
Part des allocataires avec enfant(s) à charge dépendants des prestations à 50 % ou plus	29,6%	40,0%	53,8%
Jeunes de 16-17 ans révolus sans activité	<b>3</b>	<b>31</b>	<b>1 539</b>
Part d'inactifs chez les jeunes de 16-17 ans révolus	4,8%	3,8%	5,3%
Bénéficiaires de l'AAH	<b>23</b>	<b>424</b>	<b>16 601</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

#### Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :

Nous pouvons constater que les chiffres du taux d'actifs sont quasiment identiques dans la commune, l'intercommunalité et le département.

Les éléments relatifs aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (Rsa) montrent que le nombre de familles bénéficiaires du Rsa, est largement inférieur au territoire de comparaison (2,8 % par rapport à 8,2% / 13,1 %).

Le constat est le même pour les familles attributaires de la prime d'activité (10.0 % par rapport à 19% / 22,9 %).

De même, la part des allocataires dépendants de la Caf à 50 % ou plus, reste nettement inférieure à celle de l'échelon départemental (9.2 % par rapport à 22,1 %).

#### Structures existantes :

- . CCAS
- . Médiathèque
- . Centre Sport et Loisirs
- . Maison de la justice et du droit de Persan

#### Activités proposées :

- . Aides légales et facultatives
- . Soutien aux familles
- . manifestations

**LOGEMENT**

① Démographie - Insee - 2020 (géographie au 01/01/2022)	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
<b>Nombre total de logements</b>	<b>1663</b>	<b>17200</b>	<b>517063</b>
Part de logements vacants	7,0%	5,6%	6,0%
Nombre de résidences principales	1516	15904	478885
Nombre de propriétaires	1345	11165	267474
Nombre de locataires	170	4739	211411
Part des résidences principales avec un statut propriétaire	88,7%	70,2%	55,9%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc privé	8,0%	15,5%	16,8%
Part des résidences principales avec un statut de locataire dans le parc social	0,1%	10,4%	22,8%
Nombre de résidence principales locataire HLM	NS	1658	109 126
Nombre de résidence principales locataire non HLM	121	2462	80258
Nombre de résidence principale 1 pièce	15	604	30471
Nombre de résidence principale 2 pièces	85	1757	65140
Nombre de résidence principale 3 pièces	240	2969	119754
Nombre de résidence principale 4 pièces	391	3684	121540
Nombre de résidence principale 5 pièces et plus	785	6889	141977

② Socio-économique - Caf - 2022	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
Part des allocataires ayant un taux d'effort supérieur à 30 %	49,2%	25,9%	22,4%
Nombre d'impayés de loyers parmi les bénéficiaires d'aides au logement	1	104	5970
Part d'impayés parmi les bénéficiaires d'une aide au logement	1,6%	6,5%	6,3%

③ Public allocataire de la Caf - 2022	PRESLES	CCVO3F	VAL D OISE
<b>Nombre d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement</b>	<b>63</b>	<b>1 596</b>	<b>94 490</b>
Part des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	11,8%	25,2%	36,8%
dont bénéficiant d'Apl	27,0%	66,4%	61,9%
dont bénéficiant d'Alf	30,2%	17,0%	18,5%
dont bénéficiant d'Als	42,9%	16,6%	19,6%

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, décembre 2018 et décembre 2022; Insee, BCE2018 et BCE2022, recensement de la population 01/01/2017 et 01/01/2020.

**Analyse des données socio-démographiques et éléments de contexte :**

Sur les résidences principales nous constatons que les propriétaires sont beaucoup plus nombreux que les locataires 88,7% contre 8% dans le parc privé et 0,1% dans les HLM ce qui nettement supérieur à l'intercommunalité 70,2% et encore plus avec le département département 55,9%.

La part des allocataires ayant un taux d'effort à 49.2 % est environ 2 fois supérieure à celui de la communauté de communes et du département (25,9% contre 22,4%).

Nous constatons également que le nombre d'allocataire bénéficiant d'une aide au logement APL est largement en dessous de celui de l'intercommunalité et du département ( 27% contre 66,4% pour l'intercommulé et 61,9% pour le département).

**Structures existantes :**

CCAS

**Activités proposées :**

Aides financières aux dépenses énergétiques

## LE SOUTIEN FINANCIER DE LA CAF

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le



ID : 095-219505047-20250217-00720251302-DE

Prestations légales versées par la CAF au titre de l'année 2023

Nombre d'allocataires différents : 663

Montants des prestations Petite Enfance (PAJE et PREPARE)	707 844 €
Montants des prestations familiales d'entretien (AF, CF, AJPP, ASF, ARS, AEEH)	1 316 085 €
Montant des prestations logement (APL, ALF, ALS)	149 857 €
Montant des prestations RSA + PPA	432 132 €
Montants des prestations handicap (AAH)	223 109 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 829 027 €</b>

Financements d'action sociale au titre de l'année **2023**

<b>Prestations de Service (PS)</b>	
Accueil Loisirs Sans Hébergement	77 999 €
Etablissement Accueil Jeune Enfant	196 368 €
Contrat Local Accompagnement Scolaire	
Centre social	
avec animation collective famille	
Animation locale (EVS - ludothèque)	
Foyer Jeunes Travailleurs	
Lieu d'Accueil Enfants Parents	
Médiation Familiale	
Relais Petite Enfance	6 077€
<b>TOTAL</b>	<b>280 444 €</b>

Autres financements	Fonctionnement	Investissement
Petite enfance		
Jeunesse	9 972€	
Animation de la vie sociale		
Fonds locaux		26 967€
Fonds Publics et Territoires Enfance		
Fonds Publics et Territoires Jeunesse		
Fonds Publics et Territoires Logement		
Fonds rééquilibrage Enfance		
Divers		
Espace Rencontre		
Maison d'Assistants Maternels		
REAAP		
Bonus Territoire Pilotage CTG	15 052 €	
Aide au projet (ADS-ADAQ-APFco)		
<b>TOTAL</b>	<b>25 024 €</b>	<b>26 967 €</b>

**TOTAL ACTION SOCIALE**

**335 435 €**

**ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus**  
**Equipements éligibles aux bonus territoire**

Envoyé en préfecture le 20/02/2025  
Reçu en préfecture le 20/02/2025  
Publié le  
ID : 095-219505047-20250217-00720251302-DE locale

Situation au 31/12/2023

<b>PRESLES</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	Multi Accueil Les Marmottes 13 rue de la République - Presles
<b>Relais Petite Enfance</b>	RPE intercommunal géré par l'association IFAC 13 rue de la République - Presles
<b>ALSH</b>	ALSH péri extra scolaires et ados 13 rue de la République - Presles

<b>ACTIONS IDENTIFIÉES</b>	<b>ANNÉE DE DÉMARRAGE</b>	<b>RÉFÉRENTS DES ACTIONS</b>
<b>PETITE ENFANCE</b>		
Mettre en œuvre le plan de développement	2025	Directrice du multi accueil
<b>ENFANCE-JEUNESSE</b>		
Maintenir l'offre d'accueil	2025	Directeur ALSH
Garantir la qualité d'accueil	2025	Directeur ALSH
Développer le partenariat avec les villes de l'intercommunalité	2025	Directeur club ados
Promouvoir la pratique sportive sur la ville	2025	Directeur ALSH et Educateur sportif
<b>PARENTALITE</b>		
Réfléchir à la mise en place d'un LAEP	A définir	Directrice multi accueil
Proposer des rencontres thématiques sur des thèmes liés à la parentalité	2026	Directrice multi accueil
<b>PILOTAGE</b>		
Poursuivre la coordination de la CTG	2025	Chargés de coopération

# Fiche - Plan de développement – Collectivités +

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le 20/02/2025

ID : 095-219505047-20250217-00720251302-DE

Conformément à la 1<sup>ère</sup> et à la 3<sup>ème</sup> missions dévolues aux communes en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil de l'enfant, ce plan consiste à premier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil.

Les données peuvent provenir de sources différentes : diagnostics Caf renouvellement CTG, les datas de la Caf [Page d'accueil](#) [Opendatasoft \(caf.fr\)](#), les données de l'Insee [Dossier complet – Résultats pour toutes les communes, départements, régions, intercommunalités, ... | Insee](#), de la collectivité...

## Recensement des équipements existants

	SOURCE	2022			
Nbre EAJE tous types	VILLE	1			
Nbre places PSU	VILLE	30			
Nbre crèches collectives	VILLE	1			
Nbre multi-accueil	VILLE	1			
Nbre micro-crèches PSU	VILLE	0			
Nbre EAJE PSU autres	VILLE	0			
Nbre microcrèches Paje	VILLE	0			
Nbre MAM	VILLE	0			
Nbre Ass Mat agréées	IMAJE	12			
Nbre Ass Mat actives au moins un mois dans l'année	IMAJE	14			

## Données accueil et population

	SOURCE	2022			
Taux modes d'accueil	CAF	68.78			
Nbre enfants 0-2 ans	IMAJE	106			
Nbre naiss. domiciliées	CAF	45			
Taux de natalité	INSEE	9.1‰			
Nbre allocat Prepare	CAF	15			
Nbre Ass Mat +55ans	IMAJE	2			

## Recensement modes d'accueil

	SOURCE	2022			
Nbre enfants PSU	VILLE	63			
Nbre enfants Ass Mat	IMAJE	42			
Nbre enf garde domicile	CAF	8			
Nbre préscolarisations	VILLE	0			
Totaux		113			

## Données d'analyse des besoins

	SOURCE	2022			
Taux fam. monoparent.		11.3%			
Taux activité féminine	CAF	87.7%			
Solde migratoire	INSEE	0.9%			
Taux occupation EAJE	VILLE	67.8%			

## Chiffres clé



## Analyse des besoins

- Existe-t-il une commission d'attribution  Oui  Non  Prévue
- Nombre demandes – acceptations – refus : 20 / 14 / 6 en septembre 2024
  - Existence d'une liste d'attente  Oui  Non  Prévue
  - Nombre enfants liste d'attente en septembre : 7

Nouvelles constructions de logement durant la période de la CTG :  Oui  Non  A confirmer

Existe-t-il une pratique de non-recours à l'offre d'accueil ?  Oui  Non  Non estimée  Estimation prévue

Existe-t-il des enquêtes ou études sur les attentes des familles ?  Oui  Non  Prévue dans la prochaine CTG

Oui  Non  A confirmer

Oui  Non  Non estimée  Estimation prévue

Oui  Non  Prévue dans la prochaine CTG

Nombre de places estimées pour répondre aux besoins de la population	12
Nombre de places calculées pour atteindre le taux national de 59%	0

## Points forts

- multi accueil de 30 places
- RPE intercommunal
- LAEP intercommunal

## Risques

- Fermeture du multi accueil le mercredi et une partie des vacances scolaires.
- LAEP situé à Bethemont. Difficultés d'accès pour les familles.

## Plan de développement

Des projets en investissements sont prévus durant la CTG :  Oui  Non  A confirmer

- Si oui ou à confirmer FME , PIAJE
- Années dépôt et réalisation FME : subvention 2024 et travaux à partir de 2025

Projection sur l'évolution du nombre de places PSU soutenues par la collectivité :

	2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026
Nombre places	30	30	30	30
Evolution en %	0	0	0	0
Estimation bonus trajectoire				



Des actions de promotion des métiers de la petite enfance sont prévues durant la CTG : Oui  Non  A confirmer

Informations complémentaires sur le soutien prévu aux assistantes maternelles ou toute autre action relevant des modes d'accueil :

Développer l'accueil collectif

- Accompagner l'installation d'une micro-crèche PAJE et ou PSU et développer le partenariat.

**Indicateurs d'évaluation :** Nombre d'enfants inscrits

Nombre de familles orientées vers la MC PAJE par la commune

- Augmenter les temps d'accueil du multi-accueil.

**Indicateurs d'évaluation :** Evolution des heures et jours d'ouverture du multi-accueil

Evolution du nombre d'heures de présence

Favoriser l'information, l'orientation et les démarches des parents et futurs parents

- Promouvoir le RPE à destination des parents et renforcer la veille sur l'offre d'accueil individuel

**Indicateurs d'évaluation :** Nombre de familles ayant bénéficié d'une information (collective ou individuelle) proposée par le RPE

- Réfléchir à la mise en place d'une information collective en direction des nouveaux habitants de l'offre petite enfance et les futurs parents

**ENFANCE-JEUNESSE****Action n° 2 Maintenir l'offre d'accueil**

<b>Diagnostic initial</b> Suite aux travaux, l'ALSH a augmenté sa capacité d'accueil, ce qui a permis d'accueillir tous les enfants en liste d'attente, Cependant, depuis 5 ans, la fréquentation des ALSH (péri est extra scolaires) sont en constante augmentation, Parallèlement, il existe des difficultés pour recruter du personnel qualifié	<b>Public cible</b>  Enfants de 3 à 11 ans
<b>Objectifs opérationnels</b>  Continuer à accueillir les enfants sur les différents accueils ALSH en répondant aux besoins de tous les parents	<b>Modalités de mise en œuvre</b>  Veille continu sur les inscriptions et recrutement de personnel supplémentaires en cas de besoin Réorganisation des locaux (utilisation de l'école maternelle pour les mecredis et les vacances en cas de besoin),
<b>Référents de l'action</b> Directeur ALSH	<b>Echéances de réalisation</b>  2025 - 2029
<b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b> ALSH Direction Générale des Services Direction des Ressources Humaines	<b>Résultats attendus</b>  Répondre aux besoins des parents en terme d'accueil
<b>Financements mobilisables</b>  Commune CAF (PS et Bonus Territoire)	<b>Indicateurs d'évaluation</b>  Nombre d'enfants inscrits Evolution de la fréquentation Nombre d'inscriptions scolaires Nombre de recrutements supplémentaires

**ENFANCE-JEUNESSE****Action n° 3, Garantir la qualité d'accueil**

<p><b>Diagnostic initial</b></p> <p>Actuellement, un plan de formation est en cours d'élaboration pour les agents municipaux, car il est nécessaire que les équipes soient formées en continu pour mettre à jour les techniques d'animations et les nouvelles réglementations</p> <p>Depuis 2022, la ville organise 3 séjours chaque été en direction des enfants et des jeunes. Il y a une forte demande pour cette action et il existe des listes d'attente</p> <p>Sur Presles, le tissu associatif est riche et varié</p>	<p><b>Public cible</b></p> <p>Enfants et jeunes de 3 à 17 ans</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p>Former et accompagner le personnel</p> <p>Maintenir les séjours pour les 3-17 ans</p> <p>Promouvoir le partenariat avec les associations de la ville</p>	<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <p>Mettre en place de formation pour les agents de la ville</p> <p>Proposer des formations en interne lors des réunions d'équipe avec l'appui d'intervenants extérieurs (autres services ville, associations,,)</p> <p>Mettre en place des séjours été avec des activités différentes et des lieux différents</p> <p>mettre en place des séances d'initiation et de découverte de pratiques sportives, artistiques, écologiques, culturelles,,,, par les associations locales</p>
<p><b>Référents de l'action</b></p> <p>Directeur de l'ALSH</p>	<p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>2025 - 2029</p>
<p><b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b></p> <p>ALSH</p> <p>Direction Générale des Services</p> <p>Direction des Ressources Humaines</p> <p>Associations locales</p>	<p><b>Résultats attendus</b></p> <p>Une équipe formée et apte à assurer le bien-être des enfants et rassurer les parents</p> <p>Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités, de nouveaux lieux.</p>
<p><b>Financements mobilisables</b></p> <p>CAF (PS ALSH)</p> <p>FPT Axe 3 "Engagement et Participation des enfants et des jeunes" sous réserve des enveloppes disponibles et des priorités départementales</p>	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p> <p><b>Formations:</b></p> <p>Nombres de formations proposées</p> <p>Nature des formations</p> <p>Pourcentage du personnel formés chaque année</p> <p><b>Séjours:</b></p> <p>Nombre de séjours</p> <p>Nombre de participants / nombre de nouveaux participants</p> <p>Diminution/Résorption de la liste d'attente</p> <p>Diversité des lieux et des activités proposées</p> <p>Nombres de séances/Nombres d'associations intervenues</p> <p>Nombre d'inscriptions aux activités associatives</p>

**ENFANCE-JEUNESSE****Action n° 4, Développer le partenariat avec les villes de l'intercommunalité**

<p><b>Diagnostic initial</b></p> <p>Actuellement le club ados est habilité pour accueillir 24 jeunes maximum. De fait lorsque des sorties sont organisées beaucoup de place restent disponibles dans le bus,          Au vue des coûts de transports qui ont énormément augmenté ces dernières années, la ville a proposé au service jeunesse de Mériel de mutualiser les transports          La ville souhaite élargir ce partenariat aux autres villes voisines,</p> <p>Parallèlement depuis 2022, plusieurs actions inter club ados ont été organisées,          Ces actions réunissant les adoslescentsde villes voisines et fréquentant le même collège ont été plebiscitées,</p>	<p><b>Public cible</b></p> <p>ados de 11 à 17 ans</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p>Mutualiser les transports pour réduire les coûts          Créer des temps rassembleurs entre jeunes          Favoriser les partages de pratique entre professionnels</p>	<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <p>Maintenir et planifier les rencontres avec les structures pendant les vacances scolaires          Organiser des sorties communes avec d'autres villes et partager le car.          Identifier et solliciter d'autres communes pour rejoindre ce partenariat</p>
<p><b>Référents de l'action</b></p> <p>directeur club Ados</p>	<p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>2025 - 2029</p>
<p><b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b></p> <p>Club ados          club ados de l'intercommunalité et des villes voisines</p>	<p><b>Résultats attendus</b></p> <p>réduction des coût pour la ville          satisfaction des participants</p>
<p><b>Financements mobilisables</b></p> <p>commune          CAF  <i>FPT Axe 3 "Engagement et Participation des enfants et des jeunes" sous réserve des enveloppes disponibles et des priorités départementales</i></p>	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p> <p>nombre de sorties communes organisées          nombre de participations aux événements organisés          Evolution de la fréquentation aux sorties et aux évènements          Economies réalisées sur les coûts de transports</p>

**ENFANCE-JEUNESSE****Action n° 5, Promouvoir la pratique sportive sur la ville**

<b>Diagnostic initial</b> La ville mène une politique volontariste dans le domaine sportif tant par son soutien aux associations locales qu'au travers des actions mises en œuvre. Mise à disposition d'un éducateur sportifs sur les écoles.	<b>Public cible</b> Les enfants scolarisés de la maternel à l'élémentaire public Habitants de la commune
<b>Objectifs opérationnels</b> Favoriser l'accès au sport par la découverte de plusieurs sports Promouvoir l'activité physique	<b>Modalités de mise en œuvre</b> Renforcer l'implication des enseignants dans l'élaboration des projets sportifs au sein des écoles Maintenir l'organisation d'évènements sportifs sur la commune (Cross, Olympiades, séances sportives du samedi matin) Rechercher de bénévoles pour garantir le bon déroulement des évènements sportifs sur la ville
<b>Référents de l'action</b> éducateur sportif directeur ALSH	<b>Echéances de réalisation</b> 2025 - 2029
<b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b> ALSH Direction Générale des Services Education nationale	<b>Résultats attendus</b> Satisfaction des enfants et des participants aux ateliers Mobilisation des classes Implication des parents et des bénévoles dans l'action Participation au bien-être et au développement de l'enfant : la motricité, le vivre ensemble, la confiance en soi, ...
<b>Financements mobilisables</b> commune	<b>Indicateurs d'évaluation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Nombre d'enfants</li> <li>· Nombre de personnes et évolution de la fréquentation des séances du samedi matin</li> <li>· Nombre d'activités sportives proposées</li> </ul>



**PARENTALITE**  
**Action n° 6, Réfléchir à la mise en place d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)**

<p><b>Diagnostic initial</b>                  Entre 2018 et 2022, le nombre de familles avec un enfant mineur est resté stable (+2%), En revanche, la part des 0-3 ans a augmenté de 16,5%.                  Un LAEP intercommunal a ouvert à Behemont en 2023, Néanmoins, il n'est pas fréquenté par les habitants de Presles,                  Sur la commune, il n'existe pas de lieux de rencontre ou d'échange pour les parents,</p>	<p><b>Public cible</b></p> <p>Parents, grands-parents d'enfants âgés de moins de 4 ans</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p>Favoriser l'éveil et la sociabilisation des jeunes enfants                  Accompagner la fonction parentale                  Lutter contre l'isolement</p>	<p><b>Modalités de mise en œuvre</b>                  Identifier les modalités d'organisation du LAEP intercommunal et étudier la possibilité de développer des séances sur Presles                  S'informer et étudier les critères et les outils nécessaires à la mise en place de l'action                  Identifier et former les accueillants en fonction de l'organisation choisie</p>
<p><b>Référents de l'action</b>                  Directrice multi accueil                  Directrice adjointe du multi accueil</p>	<p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>2025-2029</p>
<p><b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b></p> <p>Multi accueil                  ALSH</p>	<p><b>Résultats attendus</b>                  Facilitation de l'entrée en collectivité (école ou crèche)                  Meilleure connaissance des services proposés aux familles sur la commune et aux alentours                  Faciliter la séparation</p>
<p><b>Financements mobilisables</b>                  Subventions d'investissement                  PS LAEP  <i>Financements sous réserve des fonds disponibles et des priorités départementales</i></p>	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b>                  Nombre d'accueillants formés                  Nombre de séances organisées                  Nombre de familles fréquentant le LAEP                  Evolution de la fréquentation</p>



## PARENTALITE

### Action n° 7. Proposer des rencontres thématiques sur des thèmes liés à la parentalité

<p><b>Diagnostic initial</b></p> <p>Les professionnels du multi accueil sont régulièrement sollicités par les parents sur des questionnements éducatifs (sommeil, limites,,,) Des échanges informels ont lieu régulièrement entre parents et professionnels,                  En 2024, plusieurs rencontres (conférence, café des parents) ont été organisées auxquelles ont participé une dizaine de parents du multi accueil et plusieurs assistantes maternelles</p> <p>La ville a souhaité organiser des rencontres thématiques qui s'adressent aux parents d'enfants de tout âge,</p>	<p><b>Public cible</b></p> <p>Parents</p>
<p><b>Objectifs opérationnels</b></p> <p>Favoriser l'entraide entre parents sur les questionnements éducatifs                  Développer les espaces d'échanges et d'information pour les parents                  Valoriser les compétences parentales</p>	<p><b>Modalités de mise en œuvre</b></p> <p>Organisation de groupes de paroles type "café des parents"                  Mise en place de conférences animées par des intervenants spécialisés                  Définir la régularité de ces rencontres</p>
<p><b>Référents de l'action</b></p> <p>Directrice et directrice adjointe du multi accueil</p>	<p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>2026-2029</p>
<p><b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b></p> <p>Service à la population</p>	<p><b>Résultats attendus</b></p> <p>Permettre aux parents d'accéder à des lieux ressources                  Faciliter les échanges entre parents</p>
<p><b>Financements mobilisables</b></p> <p>Fond National de Parentalité (ex REAAP)  <i>sous réserve des fonds disponibles et des priorités départementales</i></p>	<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p> <p>Nombres de rencontres organisées                  Nombre de parents participant aux rencontres                  Evolution de la fréquentation                  Satisfaction des parents</p>

## PILOTAGE

### Action n° 8 Poursuivre la coordination de la CTG

<b>Diagnostic initial</b>	<b>Public cible</b>
Actuellement 1 poste de coordination est financé à hauteur de 0.63 ETP et est réparti entre deux pe	Population, agents et élus de la ville.
<b>Objectifs opérationnels</b>	<b>Modalités de mise en œuvre</b>
Assurer le suivi de la CTG (évaluations annuelles, bilans pluriannuels etc...) Assurer la coordination entre les différents services et les différents porteurs de projets.	Répartition des missions entre les différents chargés de coopération Maintien des liens entre les services à travers cette coordination. Organisation de l'évaluation annuelle de la CTG et de la mesure d'impact Participation au réseau des chargés de coopération
<b>Référents de l'action</b>	<b>Echéances de réalisation</b>
Chargés de coopération	2025-2029
<b>Services mobilisés et partenaires sollicités</b>	<b>Résultats attendus</b>
Services de la ville CAF	Meilleure connaissance et appropriation de la démarche CTG par les différents services et par les élus de la ville Suivi de la mise en œuvre du plan d'action
<b>Financements mobilisables</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>
Bonus Territoire pilotage CTG	Nombre de service impliqués. Qualité de la transversalité. Qualité du partenariat CAF - COMMUNE. Avancée des actions en direction des habitants

## ANNEXE 4 – Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la Ctg

La gouvernance est assurée conjointement par la Caf du Val d'Oise et la commune de Presles conformément à l'article 6 de cette convention.

Deux instances sont créées :

### ➤ Le comité de pilotage stratégique

Il est composé

- Pour la commune

- Madame le Maire ou un représentant
- Du Directeur Général des services,
- Du chargé de coopération CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

- Pour la Caf :

- Madame la Directrice Générale ou son représentant
- Madame la Directrice adjointe chargée de l'action sociale ou son représentant
- Des personnes référentes pour la CTG,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions :

- Assure le suivi de la Ctg
- Décide du maintien ou de l'évolution des actions
- Valorise les réussites

Le comité de pilotage stratégique se réunit à la fin de la CTG ou plus fréquemment si nécessaire.

### ➤ Le comité technique opérationnel

Il est composé

- Pour la commune

- Du Directeur Général des services,
- Des chargés de coopération Ctg,
- Des référents des fiches actions établies,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

- Pour la Caf

- Des personnes référentes pour la Ctg,
- Des référents des fiches actions établies,
- De personnes ressources en fonction des sujets.

Ses missions :

- Evalue les réalisations
- Partage un point d'étape sur l'avancée du plan d'actions
- Mobilise chaque acteur sur les mises en œuvre à venir
- Propose des solutions sur les freins repérés
- Identifie les points d'arbitrage à soumettre au comité de pilotage

Ce comité technique se réunit une à deux fois par an à l'initiative des référents Ctg CAF et commune.

➤ Le poste de chargé de coopération Ctg :

Afin d'accompagner les différents acteurs de la Ctg, la Caf et la commune s'associent pour formaliser le poste de chargé de coopération Ctg.

Les attentes de ce poste sont détaillées dans la convention d'objectif et de financement pilotage.

En tant que chef de projet, le chargé de coopération est le garant du maillage transversal opérationnel, de l'animation et de la mise en œuvre des actions retenues dans la Ctg.

## ANNEXE 5 – Evaluation

### 5.1 Cadre général de l'évaluation

L'évaluation des Conventions Territoriales Globales constitue un exercice désormais incontournable de l'action publique.

Associée à une démarche de révision du diagnostic, l'évaluation s'inscrit pleinement dans le cadre de renouvellement des conventions puisqu'elle est l'occasion d'observer le territoire, de repérer des besoins et des problématiques qui ont pu évoluer au cours de la durée du conventionnement.

Chaque année, le comité de pilotage s'attachera à suivre le niveau de réalisation des actions prévues et à envisager si besoin de nouvelles actions.

Au moment du renouvellement de la CTG, le comité de pilotage définira des modalités d'évaluation plus complète et en validera l'analyse et les nouveaux enjeux qui en découlent.

Les travaux d'évaluation lors du renouvellement s'attacheront donc à s'interroger et apporter des réponses à des enjeux centraux relatifs aux CTG s'inscrivant dans les 3 dimensions suivantes :

1. Les actions : le niveau global de réalisation des actions prévues dans le plan d'actions et le niveau d'atteinte des objectifs prévus dans les fiches action
2. La démarche : de l'élaboration à la gouvernance de la CTG, tout en intégrant la participation des partenaires et celle des habitants.
3. L'impact : de la démarche et du plan d'action a minima sur la population, la collaboration avec la CAF, les dynamiques partenariales ou encore la transversalité au sein des services de la collectivité.

De ces travaux sont attendus des préconisations et recommandations concrètes permettant d'élaborer les futures conventions tout en étant aux prises avec les besoins des habitants et plus particulièrement des familles.

De la révision du diagnostic et de l'évaluation sont attendus ainsi la définition de nouveaux enjeux et d'un nouveau plan d'actions.

Convaincue du rôle essentiel de pilotage opérationnel des chargés de coopération au sein des collectivités et de celui des chargés de conseil et de développement, la Caf du Val d'Oise a organisé une formation-action avec l'appui du Pôle ressources Ville et développement social afin, d'une part, d'outiller conceptuellement ces acteurs de créer une culture commune de l'évaluation, et d'autre part, mais aussi de se donner les moyens d'une évaluation ambitieuse et réaliste impliquant tous les acteurs dont les élus locaux et les habitants.

Ainsi, une première version du Guide de l'évaluation des CTG dans le Val d'Oise a été élaborée en 2024.

## 5-2 Synthèse évaluations annuelles CTG 2020-2023

THEMATIQUE	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Thématique : PETITE ENFANCE</b>					
<b>ACTION 1 : FAVORISER L'ACCES AUX ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT MULTI ACCUEIL</b>	⊖	⊕	⊕	⊕	
<b>ACTION 2 : AMELIORER LA QUALITE DE L'ACCUEIL AU SEIN DE LA STRUCTURE PETITE ENFANCE</b>	●	●	●	●	
<b>ACTION 3 : POURSUIVRE LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE DIVERSIFIEE EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE</b>	⊖	⊖	⊕	⊕	
<b>Thématique : PARENTALITE</b>					
<b>ACTION 1 : FAVORISER L'INFORMATION, L'ORIENTATION ET FACILITER LES DEMARCHES DES PARENTS ET FUTURS PARENTS</b>	⊖	⊕	⊕	●	
<b>ACTION 2 : POURSUIVRE ET DEPLOYER LES ACTIONS PERMETTANT L'ECOUTE ET LES ECHANGES AUTOUR DE LA FONCTION PARENTALE (LAEP, ACTIONS RÉAAP)</b>	⊖	⊕	⊕	⊕	
<b>Thématique : ENFANCE-JEUNESSE</b>					
<b>ACTION 1 : POURSUIVRE LA STRUCTURATION D'UNE OFFRE DIVERSIFIEE EN DIRECTION DES ENFANTS (SEJOURS, SORTIE...)</b>		⊕	●	●	
<b>ACTION 2 : FAVORISER L'ACCES AUX STRUCTURES POUR LES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP</b>		⊕	⊕	●	
<b>ACTION 3 : ADAPTER L'OFFRE DE SERVICE EXISTANTE AUX BESOINS DES JEUNES</b>		⊖	⊕	⊕	
<b>ACTION 4 : ENCOURAGER L'INITIATIVE L'AUTONOMIE ET L'IMPLICATION DES JEUNES DANS LES CITOYENNES</b>		⊖	⊖	⊕	
<b>ACTION 5 : MAINTENIR LES ACTIONS DE RASSEMBLEMENT ENTRE LES GROUPES SCOLAIRES (CROSS, OLYMPIADES)</b>		⊕	●	●	
<b>ACTION 6 : DEVELOPPER LE PARTENARIAT AVEC LES VILLES VOISINES (SORTIES, ACCUEIL DES ENFANTS PRESLOIS EN L'ABSENCE D'ACCUEIL DE LOISIRS AU MOIS D'AOUT)</b>		⊖	⊕	⊕	
<b>Thématique : ANIMATION DE LA VIE SOCIALE</b>					
<b>ACTION 1 : ENCOURAGER LE MAINTIEN OU LA CREATION DE LIENS ENTRE LES HABITANTS EN PROPOSANT DES TEMPS RASSEMBLEURS (NOËL, CROSS, SALON DE LA GASTRONOMIE, SALON DE LA PUERICULTURE, SALON DE L'ART ET DE LA SCULPTURE, TELETHON, BROCANTE, FORUM DES ASSOCIATIONS, FETE DES JEUX DE BOIS, IMPROVISATION THEATRALE)</b>		⊕	●	●	
<b>ACTION 2 : CREER UN POSTE DE COORDINATION SPORTIVE SUR LA VILLE</b>		⊖	⊖	⊖	⊖
<b>Thématique : INSERTION-ACCES AUX DROITS</b>					
<b>ACTION 1 : AIDER LES FAMILLES CONFRONTEES A DES EVENEMENTS OU DES DIFFICULTES FRAGILISANT LA VIE FAMILIALE (ACTIONS DU CCAS, DEVELOPPER LE LIEN ENTRE LE CCAS ET LES INTERVENANTS CAF)</b>	●	●	●	●	



<b>ACTION 2 : REPERER LES BESOINS D'ACCES NUMERIQUE ET PROPOSER DES REPONSES ADAPTEES (PARTENARIAT MEDIATHEQUE, PERMANENCE, MOBILITE, HANDICAP)</b>					
<b>Thématique : LOGEMENT</b>					
<b>ACTION 1 : FAVORISER, POUR LES FAMILLES, DES CONDITIONS DE LOGEMENT ET UN CADRE DE VIE DE QUALITE</b>		Non évaluable	Non évaluable	Non évaluable	
<b>Thématique : PILOTAGE</b>					
<b>ACTION 1 : ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DU POSTE DE CHARGE DE COOPERATION CTG</b>					

**ATTEINTE DES OBJECTIFS : Non atteint**

**Partiellement atteint**

**Atteint**

### 5-3 Restitution évaluation globale CTG

En quoi la CTG a-t-elle permis d'améliorer la transversalité et la coopération

Critères de réussite	Indicateurs	Résultats
<b>Des moyens (temps) sont consacrés à la facilitation des coopérations (organisation des réunions...).</b>	Au moins 3 réunions partenariales par an.	13 réunions interservices ont eu lieu
	Nb de nouvelles coopérations (interacteurs, interservices)	Nouveau partenariat avec l'IFAC dans le cadre du RPE
	Au moins 80% des acteurs estiment que la coopération progresse	oui

En quoi la CTG a-t-elle permis d'étoffer et d'ajuster l'offre à destination des familles en matière de soutien à la parentalité ? (Création RPE)

Critères de réussite	Indicateurs	Résultats
<b>L'offre à destination des familles sur le territoire s'est développée (quantité et/ou qualité)</b>	Nb de nouvelles actions/ structures - Au moins 80% des partenaires et habitants estiment que l'offre à destination des familles se développe et gagne en qualité	Une nouvelle structure RPE (2023) 8 assistantes maternelles fréquent régulièrement les accueils jeux, 3 familles ont bénéficié d'informations, Mise en place d'un café des parents (2024) Au moins 80% des habitants fréquentant le multi-accueil considèrent que l'accueil de la petite enfance s'est diversifié et est montée en qualité (RPE Café des parents, divers intervenants auprès des enfants, journées pédagogiques, APP)
<b>L'offre du territoire à destination des familles est bien identifiée</b>	Au moins 80% des partenaires ont une bonne connaissance de l'offre du territoire -Existence d'outils de communication	Partiellement, d'après le résultat de l'enquête, seuls les parents qui ont besoin de ses services se renseignent dessus
<b>Les actions envisagées à la signature de la CTG ont été mises en place</b>	Taux de mise en œuvre des actions compris entre 90 et 100% -	69% de taux de mise en œuvre des actions

En quoi la CTG a-t-elle permis d'étoffer et d'ajuster l'offre à destination des enfants et des jeunes ?

Critères de réussite	Indicateurs	Résultats
<b>L'offre à destination des familles sur le territoire s'est développée (Quantité et/ou qualité)</b>	- Nb de nouvelles actions/ structures - Evolution de la fréquentation des structures enfance et jeunesse - Au moins 80% des partenaires et habitants estiment que l'offre à destination des familles se développe et gagne en qualité	Augmentation de la capacité d'accueil ( ALSH) suite aux travaux mais manque de personnel supplémentaire. Augmentation de la fréquentation ALSH périscolaire Organisation de 3 séjours par an, pour chaque public alsh. Forte demande => Liste d'attente.

**ANNEXE 6 – Décision du conseil municipal de la commune de Presles en Brie  
13 février 2025**

Envoyé en préfecture le 20/02/2025  
Reçu en préfecture le 20/02/2025  
Publié le 20/02/2025  
ID : 095-219505047-20250217-00720251302-DE

